



Capsule d'information

Commandes privées

À l'intention des agents

Introduction du timbre *Échantillon commercial – Revente interdite*

À la suite de l'entrée en vigueur de la Politique de commandes privées, la Société des alcools du Québec vous informe qu'un timbre *Échantillon commercial – Revente interdite* sera apposé sur toute commande effectuée, au nom d'une agence, pour des produits de commandes privées, et ce, dès le 23 novembre 2009.

Ces produits timbrés pourront être dégustés dans l'ensemble des établissements licenciés.

Toutefois, prenez note qu'aucun escompte ne sera accordé à l'achat de ces produits.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.